



Organisme de formation n° 27580076758
déclaré auprès de la Préfecture de BFC.

4, le petit moussu 58310 ARQUIAN
info@parcetforets.fr – 06.10.83.28.35

FORMATION SMA **Sauvetage en Milieu Arboricole®**

Initial : 21h / MAC : 14h

Selon le référentiel SMA administré par l'organisme de formation Parc et Forêts

Acquérir les compétences nécessaires à la prévention des risques et à la conduite d'une opération de secours/sauvetage dans les situations quotidiennes d'activités arboricoles.

1. Objectifs :

A l'issue de la formation **SMA**, le candidat doit :

Acquérir les compétences nécessaires à la prévention des risques liés aux activités arboricoles et à la conduite d'une opération de secours/sauvetage.

En matière de secours et de sauvetage :

- être capable, en situation d'accident, d'assurer sa protection, celle de la victime ainsi que celle des tiers présents,
- être capable d'organiser le secours et le sauvetage d'une victime (conseil à la victime, mobilisation du personnel, appel des services d'urgence),
- être capable de rejoindre une victime dans l'arbre par la technique la plus appropriée,
- être capable de mettre une victime en sécurité dans l'arbre et de lui porter secours,
- être capable de procéder au sauvetage d'une victime en toute sécurité, par une technique appropriée,
- être capable de réceptionner une victime au sol et d'assurer la continuité de sa prise en charge.

En matière de prévention des risques au travail :

- connaître le cadre réglementaire applicable aux travaux arboricoles,,
- être capable d'identifier et d'évaluer les risques encourus en travaux arboricoles, ainsi que les mesures préventives associées,
- être capable de mettre en œuvre des moyens techniques, humains et organisationnels adaptés au travail arboricole envisagé, en y intégrant la prévention des risques et des possibilités de sauvetage,
- être capable d'identifier et d'évaluer les risques encourus en sauvetage arboricole.

2. Public et pré-requis :

Cette formation s'adresse à toute personne titulaire d'une formation au premier secours de moins de 2 ans maîtrisant à minima le traitement d'un saignement abondant, d'une inconscience et d'un arrêt cardio-respiratoire (**SST, AFGSU, PCS1, GQS**).

En matière de grimpe arboricole, le candidat doit être autonome en accès et déplacement dans l'arbre, dans toutes ses situations de travail récurrentes (arboristes, élagueurs, cueilleurs, éducateurs de grimpe d'arbre, etc.). Il doit par ailleurs maîtriser la confection des nœuds suivants : nœud autobloquant Prusik, nœud Papillon, nœud de plein poing.

Par ailleurs, les titulaires d'un certificat GSA (grimpeur sauveteur dans l'arbre) peuvent suivre la formation MAC SMA.

Modalités d'adaptation des objectifs de la formation aux publics formés :

En début de formation, le formateur réalise un tour de table pour identifier les milieux et conditions professionnelles des candidats. Il adaptera ainsi le niveau d'apport théorique pour s'assurer de la bonne compréhension des gestes pratiques. Il choisira des exemples et scénarii au plus proche de l'environnement de travail des candidats.

Le certificat SMA atteste de l'acquisition des compétences nécessaires à l'organisation et la conduite d'un sauvetage dans les situations de travail du candidat. Ces compétences sont décrites dans le certificat délivré et peuvent donc varier d'un candidat à l'autre (cf. § 8).

3. Durée :

Une session de formation **SMA** (Initiale et MAC) peut accueillir jusqu'à **6 participants pour un formateur**.

- La formation **initiale SMA** a une durée de **21h en présentiel**.
- La formation **MAC SMA** a une durée de **14h en présentiel**.

Une session peut accueillir **au maximum 8 participants pour un formateur**, moyennant l'augmentation de la durée de la formation de **2h par participant supplémentaire**.

4. Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

En **formule présentielle (21h)**, la première demi-journée de formation se déroule en salle.

Le formateur dispose des moyens d'animation suivants :

- Un guide de formation **SMA** émis par l'organisme de formation Parc et Forêts et réservé exclusivement aux formateurs **SMA**,
- Équipements informatiques permettant la présentation/diffusion de documents et supports pédagogiques (pc portable, vidéoprojecteur, etc.)
- Des documents/supports vidéo permettant d'explicitier les enseignements pratiques,
- Des aide-mémoires **SMA** à remettre aux participants.

L'essentiel de la formation se déroule sur le terrain.

Le formateur doit disposer d'un site permettant d'installer 3 à 4 binômes de cordes dans un espace restreint à sa surveillance. Il doit également disposer, le cas échéant, d'un site permettant la mise en œuvre de situations de travail particulières (grimpe aux griffes, grimpe moulinette, atelier sur portique de cordes).

Le matériel utilisé pour la formation est celui des participants, à jour de vérification EPI (cf. § 7).

Le formateur doit par ailleurs disposer des matériels nécessaires pour effectuer les démonstrations et illustrer le contenu technique de la formation.

L'encadrement est assuré par un formateur habilité par l'organisme de formation **Parc et Forêts**, détenteur et administrateur du certificat **SMA**. Le taux d'encadrement est de 1 formateur pour 6 à 8 personnes (cf. § 3). Au-delà de 8 personnes les sessions sont dédoublées.

Formateurs SMA :

Les formateurs **SMA** sont choisis et formés par l'organisme de formation **Parc et Forêts**. Toute candidature doit être motivée et formulée auprès de l'organisme. Les critères d'admission sont basés sur la formation, l'expérience et le domaine d'activité du candidat. L'organisme de formation **Parc et Forêts** se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature sans avoir à se justifier.

L'habilitation du formateur **SMA** est conditionnée par :

- sa réussite à un module dédié la réalisation de session de formations **SMA**,
- sa participation à une formation initiale **SMA** en tant que formateur tutoré par un formateur **SMA**.

Lors de cette session, le formateur tutoré est évalué sur la qualité de son intervention sur le module « **Réglementation, Prévention et Technique** ». Il est également sollicité pour intervenir sur les phases de démonstrations techniques. A l'issue de la session, le formateur **SMA** et le formateur tutoré procèdent à un entretien d'explicitation. Le formateur **SMA** émet ensuite un avis positif ou négatif à l'habilitation du formateur tutoré auprès de l'organisme de formation **Parc et Forêts**.

5. Contenu :

Réglementation :

Sur la base des principaux textes réglementaires qui encadrent le travail dans les arbres, le formateur explicite les règles de l'art en vigueur, ainsi que les normes, techniques et matériels utilisés dans les métiers arboricoles.

Prévention :

Sur la base des obligations réglementaires en matière d'évaluation et de prévention des risques, le formateur cible le cas des travaux arboricoles, leurs spécificités, les moyens préventifs courants et disponibles. Par l'identification des dangers récurrents ou exceptionnels il amène les participants à en jauger leur exposition et ainsi à évaluer des risques. Ils peuvent ensuite définir les moyens organisationnels, techniques et humains propres à diminuer ou supprimer les risques.

Technique :

Le formateur présente et illustre les principes mécaniques appliqués à la grimpe arboricole (statique, dynamique, facteur de chute, systèmes ouverts et fermés, etc.) Il les explicite pour fournir aux participants des moyens simples d'identification des forces appliquées aux différents systèmes de cordes.

En s'appuyant sur leurs pratiques courantes, les participants sont amenés à visualiser les différences ou similarités avec d'autres systèmes de cordes.

Le formateur présente également l'ensemble des matériels (nœuds, descendeurs, etc.) les plus courants et en décrit les limites mécaniques et normatives.

Secours :

Sur la base des formations au Secours suivies par les participants, le formateur présente la séquence Protéger/Examiner/Alerter à mettre en œuvre au déclenchement d'une opération de Secours/Sauvetage en milieu arboricole (mobilisation, sécurisation, communication etc.).

Sauvetage :

A partir de situations de travail simulées, les participants apprennent à :

- définir la nécessité et la possibilité d'accéder à une victime dans un arbre,
- choisir la technique la plus adaptée et efficace pour accéder à la victime,
- sécuriser et prodiguer des soins à la victime,
- définir la nécessité et la possibilité de redescendre la victime,
- installer la victime au sol et poursuivre le secours.

Debriefing :

Retours verbalisés des candidats et du formateur sur la session, questionnaire de satisfaction des candidats.

Délivrance des résultats des candidats, rappel de la validité du certificat et du processus de mise à jour des connaissances.

6. Suivi de l'exécution du programme :

- Le suivi de la participation des candidats est assuré par une feuille d'émargement signée par demi-journée par chaque candidat et le formateur.
- Le suivi des compétences acquises par les candidats est assuré par la délivrance du certificat **SMA**. Il liste et précise le niveau d'acquisition de ces compétences.
- Le suivi de la satisfaction des candidats est assuré par une feuille d'évaluation des composantes et du contenu de la formation, remplie à chaud en fin de formation (cf. § 8).

Les sessions de formation font l'objet d'un enregistrement centralisé par l'organisme de formation **Parc et Forêts**. Elles ne peuvent se tenir sans la validation d'enregistrement par l'organisme.

7. Évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

L'évaluation des candidats est continue, de type formative. Le formateur effectue des démonstrations commentées des gestes et techniques de sauvetage. Les candidats réalisent à leur tour ces gestes et techniques. Ils doivent être correctement réalisés pour être validés.

- **Objectifs de Prévention :**

Chaque candidat est évalué sur sa capacité à décrire et évaluer les risques de situations de travail familières. Il doit également faire preuve d'une capacité à diminuer ces risques par l'intégration de mesures préventives. En face d'intervention de secours et sauvetage, le candidat doit pouvoir détecter l'augmentation d'un risque d'un niveau acceptable à un niveau critique.

- **Objectifs de Secours et Sauvetage :**

Au travers des situations pratiques mises en place, chaque candidat est évalué sur sa capacité à mener une opération de secours et de sauvetage complète, de la façon la plus efficace possible. La protection des personnes demeure l'axe prioritaire que le candidat doit suivre. Chaque situation donne lieu à un entretien d'explicitation entre le candidat et le formateur.

Les évaluations sont consignées dans des fiches nominatives d'évaluation conformes au dispositif de formation **SMA**. Elles sont remplies par le formateur habilité et transmises à l'organisme de formation **Parc et Forêts**.

- **Délivrance du certificat SMA :**

La réussite du candidat aux évaluations permet au formateur de la session de valider sa certification **SMA** (valable 24 mois). Le formateur transmet alors son attestation de réussite à l'organisme de formation **Parc et Forêts**.

Les certificats **SMA** sont délivrés par l'organisme de formation **Parc et Forêts**. Chaque certificat a une identification unique. Ils sont transmis aux candidats et/ou au contractant de la formation (entreprise, collectivité) sous forme dématérialisée (.pdf) par voie électronique.

Le certificat **SMA** a une validité de 24 mois. A échéance, le titulaire du certificat **SMA** n'est plus considéré comme compétent, au titre des compétences validées par son certificat. Il peut néanmoins suivre une formation MAC **SMA** (mise à jour des connaissances) dans un délai de 6 mois après échéance de son certificat.

La formation MAC **SMA** est accessible aux titulaires d'un certificat **SMA** de moins de 30 mois. Passé ce délai, le candidat doit suivre une formation initiale **SMA**. Les titulaires d'un certificat GSA (grimpeur sauveteur dans l'arbre) valide ont également accès à la formation MAC **SMA**.

8. Évaluation de la qualité de la formation :

- En fin de formation, le formateur réserve un temps d'échange avec les candidats pour recueillir, à chaud, leurs ressentis sur le contenu, la pédagogie et les acquis.
- En fin de formation, le formateur procède à une enquête de satisfaction auprès des candidats quant aux conditions, contenus, moyens et ressources de la formation dispensée. Il transmet cette enquête à l'organisme de formation **Parc et Forêts**.
- A l'issue de la formation, le formateur retourne à l'organisme de formation **Parc et Forêts** une synthèse du déroulement de la session achevée.

9. A prévoir :

Tenue de grimpe, EPI complet (chaussures de sécurité, casque, protections oculaires et auditives, gants, kit de grimpe individuel complet et à jour de vérification). Panier-repas, eau.

Sur demande, l'organisme de formation peut mettre à disposition une partie du matériel individuel pour faciliter notamment la mobilité des candidats.

10. Modalités et délais d'accès :

Selon planning, nous contacter.

11. Tarif :

Nous contacter.

12. Accessibilité PSH :

Nous contacter.

Contact : Parc et Forêts – Bertrand AVRIAL – info@parcetforets.fr

En 2023, Parc et Forêts a formé 82 personnes, pour 1500h de formation, avec 0% d'abandon et 97% de satisfaction maximale (notée "Très bien").



Bertrand Avrial
06 10 83 28 35
Le petit moussu,
58310 ARQUIAN
info@parcetforets.fr
www.parcetforets.fr